Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250501-DE

Délibération

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Annie LE GUERN, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Claire LE FLOC'H a donné pouvoir à Valérie KERGOURLAY
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Frédéric LE BRIS
Ronan SINQUIN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 04 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025/05/01
OBJET : CCA – Demande de fond de concours 2025

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Le Pacte Financier et Fiscal de CCA validé le 4 juillet 2024 a acté le maintien de l'enveloppe des fonds de concours généraux pour un montant de 1,24 M€ / an, et la simplification des critères de répartition (délibération 20240704_01 du 4 juillet 2024).

La répartition entre les communes de cette enveloppe pour 2025 a été déterminée, lors du conseil communautaire du 6 février 2025 (délibération 20250206_07).

Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- Les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- Le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours est attribué après accord concordant du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une demande de subvention au titre du fonds de concours de l'année 2025 auprès de CCA de 103 429 € afin de financer les travaux de voirie 2025 et les acquisitions de matériel et mobilier enfance.

Considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250501-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances / personnel du 1er décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à solliciter l'enveloppe de fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire
- Etablit le plan de financement comme suit :

Dépenses		**Recettes**		
Postes de dépenses	**Montant HT**	**Origine du financement**	**Montant**	**%**
Voirie 2025	210 000 €	CCA - Fond de concours	103 429 €	*41 %*
		Etat - DETR		
Matériel et mobilier enfance	40 000 €	Etat - DSIL		
		Région Bretagne		
		Département du Finistère	20 000 €	*8 %*
		Sous total des contributions publiques	**123 429 €**	***49 %***
		Part financée par la Commune	126 571 €	*51 %*
TOTAL DES DEPENSES	**250 000 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**250 000 €**	***100 %***

POUR : 21 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré en Mairie, le 11 décembre 2025,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 12 décembre 2025,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)